

L'inscription est **obligatoire** pour la fréquentation de l'accueil périscolaire et/ou la cantine. [Une fiche de renseignements](#) est à remplir.

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'en septembre. En cours d'année scolaire, elles seront toujours disponibles pour les nouveaux arrivants notamment. Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé (changement d'adresse, de situation familiale, de numéro de téléphone...)

Pour être en concordance avec les besoins et les attentes du restaurant scolaire, il est désormais obligatoire pour chaque famille de réserver les repas.

Ce système permet aussi aux professeurs de vérifier si l'enfant doit rester ou non dans l'établissement durant le temps du midi.

Un [planning mensuel](#) est mis à disposition sur le site. Si vous n'avez pas internet, le planning sera aussi distribué dans les classes.

Tout repas inscrit sera facturé sauf en cas de maladie (certificat médical) ou situations particulières (grève, absence des enseignants, sortie scolaire...).

En cas d'annulation ou de repas supplémentaire, vous devez prévenir un des deux référents (Claire LIENARD ou Jean-Yves LAURENT, en mairie ou à l'école) **et** l'enseignant par écrit au moins 48h à l'avance.

#### **Pièces à fournir :**

- Feuille d'inscription remplie
- Avis d'imposition sur les revenus 2018 pour bénéficier des tarifs bleus ou verts
- Attestation d'assurance pour la responsabilité civile
- Feuille d'inscription du mois de septembre ou la période de votre choix (trimestre, année scolaire...)

**L'ensemble des pièces est à retourner à l'adresse e-mail [cantine@thiant.fr](mailto:cantine@thiant.fr) ou à déposer en mairie.**

## **RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Des ventes exceptionnelles de tickets de garderie et de cantine auront lieu

**LE JEUDI 29 ET LE VENDREDI 30 AOÛT de 9h à 12h et de 14h à 17h**

***À partir du 31 août, les ventes de tickets auront lieu les mercredis de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h (pendant les périodes scolaires)***

### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

À PARTIR DE 7H30 LE MATIN  
JUSQU'À 18H30 L'APRÈS-MIDI

### **TARIFS**

(tarif par jeune et par ½ heure applicable au 01/08/17)

***Famille Thiantaise*** 0,70 € la demi-heure

***Famille n'habitant pas la commune*** 1,40 € la demi-heure

### **CANTINE**

Le service est ouvert tous les jours scolaires de 11h45 à 13h20

### **TARIF**

(tarif par repas applicable au 01/08/18)

Le prix du ticket de cantine varie selon les revenus du foyer.\*

		<b>Couple avec enfant(s)</b>	<b>Personne seule avec enfant(s)</b>
Ticket BLEU	<b>1.00 €</b>	Inférieurs à <b>11 709 €</b>	Inférieurs à <b>7 960 €</b>
Ticket VERT	<b>1.95 €</b>	Entre <b>11 709 €</b> à <b>23 419 €</b>	Entre <b>7 960 €</b> à <b>15 922 €</b>
Ticket JAUNE	<b>2.80€</b>	Supérieurs de <b>23 419 €</b>	Supérieurs de <b>15 922 €</b>
Ticket BLANC	<b>4.95€</b>	Enfant n'habitant pas la commune	

\* Pour bénéficier des tarifs réduits (Bleu et Vert), fournir une copie de l'avis d'imposition sur les revenus 2018.